Elle l'en remercia royalement.

La reine était descendue, paraît-il, à l'Hôtel de l'Europe, où elle occupait huit chambres et un salon. Comme une voyageuse ordinaire, elle prenait ses repas à table-d'hôte. Son incognito fut complètement gardé.

La reine douairière partit le lendemain pour Amiens.


**NE PERDEZ PAS D'ARGENT**

Pour bien louer vos maisons ou appartements et trouver rapidement locataire, ayez recours à la publicité du BULLETIN IMMOBILIER de la *Croix du Nord*. Il paraît en dernière page les mercredis et samedis.

L'insertion, 1 fr. pour un mois, 5 fr.


# ROUBAIX

## CONSEIL MUNICIPAL

(2e Session ordinaire de 1907)

Le Conseil municipal s'est réuni, vendredi soir, à 8 h. et demie, en 2e session ordinaire, sous la présidence de M. Eugène Motte, maire.

Étaient présents : MM. Eugène Motte, maire; Ed. Roussel, Georges Lehoucq, G. Sayez, G. Delchodt, E. Leblanc, G. Watthne, adjoints; J. Cléty, Ch. Lepoutre, D. Segard, G. Gayet, A. Bayard, Jules Noyelle, V. Cousin, A. Carpentier, H. Wautremez, L. Baillieul, A. Coupez, G. Lesur, R. Lefebvre, H. Kimpe, A. Lepers, E. Dubois, E. Browaeys, F. Chatteleyne, conseillers municipaux.

Excusés : MM. P. Despature et E. Déprès.

Absents : MM. G. Selliez, Ch. Roussel, Ch. De Coet, L. Ego, A. Delannoy, L. Van Waetebeke, G. Herbaux, A. Rousseau.

M. Jules Noyelle est élu secrétaire de la session par 14 voix.

Les procès-verbaux des séances des 29 et 29 avril dernier sont adoptés sans observation.

**Rectifications de la liste du jury.** — Sont nommés commissaires pour la revision de la liste du jury : pour le canton Nord, MM. Ach. Roussel et Édouard Browaeys; pour le canton Est, MM. Jules Cléty et Emile Leblanc; pour le canton Ouest, MM. Léon Déprès et Paul Despature.

**Comptabilité communale.** — Le Conseil approuve successivement et sans observation : les dépenses imprévues des exercices 1906 et 1907, le compte administratif et le compte de gestion de l'exercice 1906, ainsi que le budget supplémentaire de 1907.

**La question des bureaux pour l'expédition des colis postaux.** — M. Jules Cléty avait déposé un vœu approuvé par le Conseil tendant à ce que la Compagnie du chemin de fer installât au centre de la ville un bureau où les intéressés pourraient déposer leurs colis postaux, ce qui leur éviterait du faire le long trajet de la gare.

La Compagnie répondit qu'elle ne croyait pas nécessaire ce bureau en raison du petit nombre de colis postaux envoyés par les commerçants de Roubaix.

Dans la séance du 29 avril, M. Cléty insista pour que son vœu fût à nouveau présenté à la Compagnie du chemin de fer avec l'appui de la Chambre de Commerce.

La Chambre de Commerce a donc reporté le vœu à la Compagnie en l'appuyant.

M. le Maire lit aujourd'hui la deuxième réponse du Directeur de l'exploitation. Elle conclut, comme la première, au rejet du vœu. Les raisons du refus sont : le trop petit nombre de colis postaux expédiés à la gare de Roubaix; la nécessité dans laquelle on serait de faire payer plus cher l'envoi des colis déposés au bureau de la ville.

**LE SECTIONNEMENT ÉLECTORAL**

Le Conseil municipal est appelé à donner son avis sur la demande de suppression du sectionnement électoral du sujet de laquelle le M. le Préfet a ordonné une enquête.

M. Eugène Motte lit une déclaration dans laquelle il fait très nettement ressortir l'utilité du sectionnement électoral à Roubaix. Du reste, dit-il, le commissaire enquêteur, M. Hennequant, a donné son avis en faveur du maintien du sectionnement.

Après une déclaration du citoyen Couper, accusant d'iniquité le sectionnement, la question est mise aux voix.

La majorité vote pour le maintien, la minorité pour la suppression.

**LA QUESTION DE L'ÉCLAIRAGE**

On se rappelle qu'à la dernière séance, diverses modifications au contrat passé avec MM. Giros et Loucheur, avaient été proposées par le Conseil municipal. Ces modifications qui, presque toutes, touchent à la condition du personnel, ont été agréées favorablement par les concessionnaires de l'éclairage.

M. Watthne fait connaître ce résultat au Conseil.

La convention sera donc modifiée dans le sens de ces résolutions.

### *Les questions examinées par les Commissions*

**Les comptes des hospices.** — Le compte des hospices pour l'exercice 1906 s'établit comme suit : recettes 904.583 fr. 82; dépenses 828.446 f. 43; excédent de recettes 76.136 fr. 39. Il est approuvé.

**Mont-de-Piété.** — Le compte de cet établissement pour 1906 comporte : recettes 454.287 f. 40; dépenses 419.630 fr. 53; excédent de recettes 44.656 fr. 87. Approuvé.

Le budget supplémentaire du Mont-de-Piété qui se solde par un excédent de recettes de 44.656 fr. 87 est également approuvé.

Il en est de même du budget primitif de 1908 qui se résume ainsi : recettes 528.700 fr.; dépenses 521.800 fr. excédent de recettes 6.900 fr.

**Conservatoire de musique.** — M. Kossut, directeur du Conservatoire de musique, désirant prendre possession des appartements qui lui sont destinés dans cet établissement, il a fallu songer à aménager d'autres appartements dans l'école pour le concierge qui les occupait. La dépense nécessitée par ces travaux d'aménagement s'élèvera à 7.500 fr. Adopté.

**Une série de conférences à l'hôpital de la Fraternité.** — Nous avons parlé déjà de l'acte généreux de M. et Mme Delphin Delcourt-Wibaut. Ceux-ci dont le nom figure déjà parmi ceux des principaux premiers souscripteurs de l'Hôpital, ont tenu à combler une lacune du superbe établissement hospitalier en y faisant construire à leurs frais un pavillon devant servir de salles de réunion et de conférences.

Le Conseil municipal joint ses remerciements à ceux que les commissions ont adressés à M. et Mme Delcourt-Wibaut et adopte les plans qui lui sont soumis pour la construction du nouveau pavillon dont l'ameublement et la décoration seront également dus à M. et Mme Delcourt-Wibaut.

**Les Sociétés de Secours Mutuels.** — Quatre sociétés de secours mutuels ont formulé des demandes de subventions. Ce sont : l'Espérance, la Mutuelle Roubaisienne, la Prévoyance du Foyer, la Société d'assurance mutuelle de l'Association des Anciens Élèves de l'École nationale des arts industriels.

Les Commissions font remarquer que le crédit voté à cet effet est dépassé déjà; que, d'autre part, en raison de l'extension du nombre des sociétés et de certains abus qui se sont produits, il y a lieu de faire une nouvelle réglementation.

# DÉPÊCHES DE LA NUIT

## CHAMBRE DES DÉPUTÉS

Pour clore la discussion concernant les poursuites exercées contre les officiers de réserve, discussion à laquelle ont pris part MM. de Rosambo, Lasies, de Pressensé, Joseph Reinach, l'ordre du jour pur et simple est mis aux voix.

Il est adopté par 398 contre 194.

Séance levée à sept heures.

Elles proposent donc de n'allouer de nouvelles subventions que pour 1908 sous le régime du nouveau règlement, et d'accorder en attendant aux sociétés indiquées ci-dessus, 25 francs pour achat d'imprimés.

L'attelage municipal est concédé pour une nouvelle période de cinq années à M. Médard-Carré, moyennant une redevance annuelle de 1000 francs. Il n'y a pas eu de concurrents.

**Collège de jeunes filles.** — Le Conseil vote un crédit de 2.498 fr. 94 pour couvrir l'excédent de dépenses de l'internat.

Les comptes d'administration du collège de jeunes filles sont approuvés, ainsi que son budget supplémentaire de 1907 et son budget primitif de 1908.

Pour permettre l'agrandissement des classes l'Administration propose de construire pour la directrice du collège, une nouvelle maison d'habitation qui coûtera 30.000 fr. La moitié de cette somme serait demandée à l'État, la ville paierait le reste. Approuvé.

**Création d'un cours d'apprentissage pour tisserands.** — L'Administration municipale, en raison de ce que les bons tisserands deviennent de plus en plus rares et de ce que les jeunes ouvriers qui se destinent à la fabrication des tissus ont souvent des connaissances techniques fort incomplètes, a songé à créer à la Nouvelle École pratique de Commerce et d'industrie un cours et un atelier d'apprentissage. Le syndicat des fabricants de Roubaix accepte de fournir les métiers et le matériel nécessaire. D'autre part, le ministère du Commerce a promis d'étudier la question du paiement par lui, du subside pour la rétribution d'un contremaître qui serait chargé de cet atelier.

Dans ces conditions, le Conseil approuve la nouvelle création qui fonctionnera dès que le traitement du contremaître aura été assuré par l'État.

**Cours de dessin et de dactylographie.** — Le Conseil prend une délibération demandant le rattachement des cours municipaux de langues vivantes et de comptabilité au ministère du commerce, et approuve une demande de subvention de 5000 fr. qui a été faite pour la création de cours de dessin, de dactylographie, etc.

**Pour les tireurs.** — Le « Tir Régional » rue Neuve, 18, a demandé un subside de 300 fr. pour un deuxième championnat de tir. Il obtient l'allocation d'une médaille pour son concours mais pas de subside.

Comme chaque année, le Conseil alloue à la Fédération générale des sociétés de tir à longue portée de la région du Nord, un objet d'art de 150 fr. destiné au lauréat de la grande fête fédérale qui aura lieu cette année à Rouen.

— La « Tir National » obtient comme toujours, 250 francs pour son concours national et international de tir.

**A propos d'affichage.** — La Société Générale d'affichage avait passé avec la Ville une convention l'autorisant, moyennant redevance, à placer 600 des écussons portant des affiches sur 600 candélabres. Par la suite elle passa à une autre Société l'« Express » le droit à elle concédé. La Ville refusa de reconnaître l'« Express » comme concessionnaire. Mais la Cour d'appel de Douai déboute la Ville de son action en résiliation de convention et réserve à l'« Express » son droit à des dommages-intérêts pour les entraves apportées durant dix mois à sa jouissance.

L'Administration municipale passa donc un accord avec l'« Express » : celui-ci renonçait à tous dommages-intérêts, mais était exonéré des redevances échues et restées impayées. Or, brusquement, voici que l'« Express », comme si cet accord n'était pas intervenu, fait de nouvelles propositions et demande de résilier le contrat, d'enlever les écussons et d'être tenu quitte de toutes les redevances que la Ville était encore en droit de lui réclamer jusqu'à l'expiration du contrat qui doit avoir lieu le 1er septembre 1907.

L'Administration, repoussant cette proposition et étant d'avis, en outre, de poursuivre le recouvrement des redevances qui restent dues, demande au Conseil d'autoriser M. le Maire à faire toutes diligences utiles dans ce but.

Les conclusions du rapport présenté par M. Cléty sont adoptées.

**LE SERVICE DE LA POSTE**

**Demande d'un supplément d'employés pour les guichets.** — La quatrième distribution de lettres supprimée à certaines jours de fêtes.

Les facteurs des postes ont adressé au Conseil municipal une demande de suppression de la 4e distribution des lettres les jours suivants :

1° Le lundi de la Mi-Carême ; 2° Le lundi de la Saint-Christophe ; 3° Le mardi de la Fête des Fabricants ; 4° Le lundi de la Fête de la Ducasse de Roubaix ; 5° Le lundi de la Fête des Allumoirs.

Ils invoquent en outre le concours du Conseil municipal, pour obtenir en faveur de la Ville de Roubaix, un plus grand nombre de facteurs, ce supplément de personnel ayant d'ailleurs été antérieurement promis par l'Administration des Postes, qui n'a pas réalisé ses promesses.

En ce qui concerne cette dernière demande, la 3e Commission propose unanimement de l'appuyer, réclamant en outre un supplément d'employés affectés au service des guichets postaux, ce personnel étant absolument insuffisant pour éviter les encombrements à certaines heures de la journée et assurer dans des conditions satisfaisantes pour le public, les nombreux envois recommandés et chargements, nécessités par les transactions commerciales de Roubaix.

Le rapporteur de la question fait remarquer que l'Administration des Postes si elle veut comprendre ses intérêts, qui sont d'ailleurs liés à ceux du public, elle donnera enfin une satisfaction légitime aux réclamations de nos concitoyens, très souvent renouvelées sans résultat, malgré les avis conformes du Conseil municipal et de la Chambre de Commerce.

Pour les demande de suppression de la 4e levée aux jours précités, la 3e Commission estime que s'ils doivent être sans inconvénients pour l'industrie et le grand négoce, il n'en est pas de même à certaine jours, pour le petit commerce et les particuliers.

En effet, avec l'exercice de la loi de dix heures, certaines fêtes locales en semaine ont beaucoup perdu de leur ancienne popularité et le petit commerce n'en prend plus prétexte à chômage.

Il en est ainsi des lundis de la Saint-Christophe, de la Ducasse de la Ducasse de Septembre et de la Fête des Allumoirs, au sujet desquels la 3e Commission partage l'avis de la Chambre de Commerce, à savoir qu'il n'y a pas lieu sans inconvénients de supprimer la 4e distribution des courriers.

Elle accepte cette suppression le lundi de la mi-carême et le mardi de la fête des Fabricants le chômage général étant ces jours-là effectif.

Les décisions que nous venons d'indiquer sont adoptées par le Conseil.

**Le coût des grèves.** — Le Conseil est appelé, sur une injonction de la Cour des Comptes, à approuver le paiement des indemnités allouées annuellement à un certain nombre d'industriels pour dégâts et dépenses militaires occasionnés par les grèves de 1903. Ces indemnités se sont élevées à 3.109 fr. 17. — Approuvé.

**Le service de l'abonnage.** — L'enlèvement des immondices a nécessité, en 1906, un supplément de dépenses de 11.959 fr. 69. Le renchérissement des denrées destinées aux chevaux l'acquisition d'un nouveau bateau de transport des immondices, la réparation d'un autre bateau et enfin l'entretien des deux chevaux acquis pour le service des chaussées payées ont été les causes de ce supplément de dépenses.

Un crédit supplémentaire d'égale importance est voté.

**Le curage des égouts a coûté 850 fr. de plus qu'on ne l'avait prévu.** Un crédit supplémentaire de 850 fr. est voté pour faire face à cette situation.

**Pour le tuyau.** — M. le docteur Lepoutre présente les conclusions de la commission concernant le vœu déposé par M. Henri Lefebvre et qui avait pour but de créer un établissement de bains publics dans le quartier du Pile.

Le rapporteur fait remarquer que, pour sa part il serait partisan du vœu d'M. Lefebvre, si quelque chose de mieux n'avait été décidé déjà par le Conseil municipal, le 21 octobre 1904, c'est-à-dire l'établissement de bains douches. Il propose donc de s'en tenir à cette décision et de prier l'Administration municipale de profiter du reliquat laissé par l'emprunt des grands travaux pour faire au plus tôt un vaste de bains-douches.

Le Conseil se rallie à ces conclusions.

**Un carnaval d'été.** — Le vœu déposé par M. G. Lesur en faveur d'un carnaval d'été, a été approuvé en principe par les Commissions des fêtes et des finances. La date seule n'en a pas été fixée; mais il aurait lieu vers la 15 septembre, soit à l'occasion de la pose de la première pierre du nouvel Hôtel-de-Ville, soit de l'inauguration de l'Hôpital de la Fraternité ou de la nouvelle Bourse de Commerce.

Le Conseil est donc appelé à approuver le principe d'un carnaval d'été pour 1907 et de la nomination d'une commission spéciale d'organisation.

Ces propositions sont adoptées.

**Le repavage de la Grand'Place.** — L'Administration municipale a proposé et les Commissions ont adopté un projet de repavage de la Grand'Place en matériaux usés.

La partie comprise dans les limites de la voirie urbaine et incombant entièrement à la ville, coûterait 77.000 francs. Cette somme serait prélevée sur les fonds d'emprunt affectés aux travaux de voirie projetés pour d'autres chaussées.

En ce qui concerne la partie de la Place occupée par les voies des tramways et la route départementale n° 14 et le chemin de grande communication, la ville n'aurait à intervenir que pour 3.890 fr. Les Compagnies de Tramways, en effet, ont promis de repaver leurs zones complètement à leurs frais, et le département paierait la moitié des travaux à exécuter dans sa zone.

Le Conseil approuve le projet établi sur ces bases.

**Autres questions de voirie.** — Le Conseil décide encore sur la proposition des commissions :

1° Que la rue Daubenton sera repavée en vieux matériaux retaillés provenant de la Grand'Place;

2° De s'opposer à l'établissement d'un kiosque-abri, par la Compagnie des Tramways, place Fosse-aux-Chênes et d'inviter la Compagnie à couvertir plutôt en salle d'attente des voyageurs le rez-de-chaussée de l'une des habitations de la place Fosse-aux-Chênes dont elle en sera assuré l'occupation.

**Les vœux**

M. Emilé Leblanc, adjoint, dépose le vœu suivant :

Messieurs,

Depuis l'application de la loi du 27 juin 1904 sur le service des enfants assistés, le Bureau de Bienfaisance ne prend plus à sa charge les enfants laissés sans protection, ni moyen d'existence par suite de la détention ou de l'hospitalisation de ses père, mère ou ascendants.

En conséquence :

Le soussigné émet le Vœu que le Bureau de Bienfaisance reçoive temporairement :

1. En attendant que les formalités soient remplies pour être admis à l'hospice dépositaire de Lille, les enfants qui se trouvent abandonnés et dont l'admission à l'assistance publique est sollicitée ;

2. Les enfants de parents indigents dont la mère est hospitalisée ou malade chez elle et qui se trouve dans l'impossibilité de donner tous les soins que réclament journellement ces enfants ;

3. En un mot tous les enfants de parents indigents qui ne sont pas dans les conditions prévues par la loi du 27 juin 1904 et qui par suite ne peuvent être recueillis par l'hospice dépositaire de Lille.

M. Coupez dépose aussi deux vœux ayant pour but de faire dégager de certaines encombrements les alentours de la gare annexe, et les rues d'Alsace et de Lorraine.

**A HUIS-CLOS**

Le Conseil liquide la pension de retraite de M. François Gilmez, caporal à la Compagnie des Sapeurs-Pompiers. Cette pension s'élève à 850 francs par an.

Il accorde, en outre une somme de 200 fr. à Mlle Philomène Vanwisberghe, qui est actuellement à l'Institution des Sourdes-Muettes et Aveugles de Lille, pour renouvellement de trousseau.

La séance est levée à onze heures.

**La Confirmation.** — Mgr Delalleau a continué hier sa tournée de Confirmation par l'Institution Notre-Dame des Victoires et la paroisse du Sacré-Cœur.

Aujourd'hui, la Confirmation sera donnée au demi-pensionnat Saint-Louis, et à Wattrelos.

**Fédération des syndicats de l'industrie roubaisienne.** — Syndicat des Ouvrières des Industries Textiles réunies de Roubaix. Bureau de placement, gratuit, 22, rue de la Paix, dimanche, de huit heures et demie à neuf heures et demie.

**Cercle roubaisien.** — Samedi, à huit heures et demie, répétition générale ; à neuf heures Soirée bachique, suivie du tirage de la tombola.

**Ligue Vélocipédique du Nord.** — Le Comité Central de la L. V. N. rappelle que c'est demain, dimanche, 2 juin, que la section de mouvements d'ensemble, participera à la grande fête internationale de Fretin.

Le départ étant fixé à midi précis on prie les sociétaires qui désirent participer à cette excursion, de se trouver au siège social de la L. V. N, café Wagnon, 2, boulevard Gambetta, à Roubaix, afin de partir tous en groupe.

**Echo du Festival.** — La Société Chorale « Les Mélomanes Roubaisiens » a remis une somme de vingt francs pour les pauvres, en raison de la prime de 300 francs qu'elle a obtenue au festival des 19 et 20 mai.

**Le combat de boxe de ce soir.** — C'est ce soir à huit heures et demie, que commencera, 47, rue Saint-Georges, la lutte de boxe organisée par le professeur Desruelles. En voici le programme :

1. Assaut de boxe anglaise entre Lewis amateur anglais et Lucien Verhaeghe, de Roubaix.

2. Assaut de boxe française entre Casteris fils, de Paris, champion des poids-plumes, et Paul Jonville, fils, de Roubaix.

3. Match en 6 rounds de deux minutes entre le champion belge Julien Dupont et le professeur roubaisien Hubert Desruelles.

4. Assaut de boxe anglaise entre Toltgans, du Boxing Club de Bruxelles et Surquins, de Tourcoing.

5. Assaut de boxe française entre les professeurs Jean et Auguste Desruelles.

6. Assaut de boxe anglaise entre Lewis, anglais, et Toltgans, belge ; et pour terminer le combat en 10 reprises de deux minutes avec une minute de repos entre chaque reprise et avec gants de 6 onces, entre les deux célèbres professionnels anglais, Arthur Warna et Dick Lee.

Le chronométreur sera M. Fièvet du Boxing Club de Bruxelles ; le referee, M. Plenser, président du même club, les juges MM. René Wibaux qui, en même temps présidera les assauts et M. Fièvet.

Pour les places s'adresser 47, rue Saint-Georges, à Roubaix, du me présenter ce soir au contrôle, qui sera ouvert à huit heures. Prix des places : 10 francs les chaises et 5 francs les gradins.

**Les accidents.** — Mlle Marie Nisse, 22 ans, rue de Lille 192, occupée chez M. Fernand Dermaucourt, retordeur, rue de France, s'est blessée au genou droit et luxé le pied en tombant. M. le docteur Lepers lui a prescrit un repos de 25 jours.

— M. François Cooreman, 58 ans, rue La Fontaine, peintre chez M. Delcourt-Dedicque, était monté sur une échelle, celle-ci bascula et l'ouvrier tomba, se faisant des entorses des deux jambes. Il devra subir 6 semaines de repos suivant M. le docteur Dupré qui l'a soigné.

**Les vols de métaux.** — La police a arrêté, hier matin, à 10 h. et demie, Edouard Deruyck et Olivier Edouard, rue de Babylone, 9, qui venaient de vendre à un brocanteur du boulevard de Mulhouse, un tuyau en zinc volé la veille à Wattrelos, à la fonderie Delrue. Le brocanteur, E. Durieux, sera également poursuivi pour défaut de registre de commerce.

**ÉTAT-CIVIL DE ROUBAIX**


Belles Dragées et Chocolats pour 1re COMMUNION, 5, rue du Pries, LILLE


Du 31 mai 1907

Naissances. — Marguerite Vannieuwenhaye, rue Pellart, 150. — Laure Van Inschoot, rue du Tilleul, 362. — Arthur Desimpel, rue du Gros-Saule, 4. — André Dumortier, rue des Lignes, 25. — Clément Devrain, rue du Duc, cour Tetteln, 16. — Louis Derreumaux, rue Vauban, 4 bis. — Claire Poutier, rue Charles-Quint, 13. — Raymonde Lambrecht, rue Blanchemaille. — Juliette Cuvlier, rue de Flandre, 41. — Lucille Bogaert, rue Blanchemaille. — Paul Vermeulte, rue Philippe-le-Bon, 46. — Adrienne Reversé, rue Blanchemaille. — Eugénie Dorne, rue Blanchemaille.

Décès. — Joséphine Dhalluin, 67 ans, ménagère, rue Columelle, 39. — Anne Van Ropet, 60 ans, marchande de tissus, rue de la Chaussée, 1. — Philomène Dethaye, 67 ans, ménagère, rue d'Espagne, 18. — Sidonie Lefebvre, 5 ans, ménagère, rue Blanchemaille.

## CROIX

### *LE CRIME DE CROIX*

M. Vérin s'occupe toujours de faire contrôler les différents alibis fournis par les membres de la famille Lucas.

Jusqu'ici rien de bien intéressant n'est parvenu à sa connaissance.

Il entendra très prochainement des témoins qui, peut-être, lui fourniront des renseignements intéressants.

**ARRESTATION A BRUXELLES D'UN DES ASSASSINS PRÉSUMÉS**

Pendant que le juge d'instruction de Lille, M. Vérin, vérifiait les allégations de Lucas, de sa mère et de sa sœur, dont nous avons annoncé l'arrestation, on recherchait en Belgique un des assassins présumés.

Le Parquet avait reçu de Bruxelles une lettre l'avisant qu'un sieur Ernest-Gustave Her avait pris une part au double assassinat de Croix.

Aussitôt des policiers français arrivaient à Bruxelles. Aidés par la police judiciaire de la capitale, ils bouclèrent Bruxelles sans résultats, puis se rendirent à Anvers, où ils savaient que l'individu recherché avait un frère. Après plusieurs jours de recherches et n'ayant obtenu aucun renseignement, ils revinrent à Bruxelles.

Les policiers apprirent que celui qu'ils recherchaient est un bonneteur. Les policiers français partirent et les agents bruxellois continuèrent leurs recherches. Pendant dix-sept jours, dès la première heure, ils se mirent en observation dans les gares, supposant que le bonneteur devait se rendre en province pour « travailler ».

Vendredi matin, à 4 h. 45, les agents judiciaires Sneyers, Kints et Van Uytrecht se trouvaient à la gare du Midi, à Bruxelles, lorsqu'ils virent arriver Her en compagnie de sa femme et de trois autres bonneteurs.

Tous furent arrêtés et conduits à la division judiciaire, où, après interrogatoire, les trois bonneteurs belges furent remis en liberté.

Ernest-Gustave Her, alias Florent Simon, alias Victor Carlier, est né à Lille, en 1879; il se dit ouvrier emballeur, et était domicilié en dernier lieu, à Roubaix. Il a été trouvé porteur d'une somme de vingt francs, d'un abonnement de chemin de fer au nom de Simon, et de divers papiers.

Il a été arrêté du chef de ban d'expulsion, datant de 1904. Il était revenu en Belgique depuis deux mois.

Sa femme a été gardée à vue en attendant les instructions de la justice française.

Depuis huit jours, le couple habitait rue de Terre-Neuve. Il y a deux jours, Her et sa femme s'étaient mis à déballer leurs meubles et à faire une lessive complète. Dans la soirée, ils se battirent ; la femme rossa son mari.

Le lendemain, la propriétaire leur signifia leur congé.

Un individu de mauvaise mine s'est présenté, il y a quatre jours, au domicile de Her, et a demandé à la propriétaire si « M. Carlier » était chez lui. Her était absent.

Jeudi matin, vers 8 h. et demie, une femme, petite et noire, porteuse d'une lettre à l'adresse de « Carlier », s'est présentée à la dite maison, mais lorsqu'on lui a dit que la police avait arrêté le pseudo Carlier et sa femme, elle est partie.

Une perquisition faite par la police dans les malles des époux Her, n'a rien fait découvrir.

La femme Her, parlant à l'agent Kints, lui a dit : « C'est probablement pour le crime de Croix qu'on arrête mon mari ! »

Au moment où l'on conduisait Her au Palais-de-Justice sous bonne escorte, il paraissait très abattu et sombre. Chose étrange, c'est la femme de Her qui a écrit la lettre au parquet de Lille, dénonçant son mari.

Her, après interrogatoire, a été écroué.

**Paroisse Saint-Martin.** — Aujourd'hui à 10 heures un quart, funérailles de Louis Prouvost, fils d'M. et Mme Prouvost-Debaty, petit-fils de M. Félix Debay, conseiller général du Nord.

**Chorales Sainte Cécile et Léon XIII.** — Dimanche, à midi précis, au Cercle Léon XIII répétition générale pour la procession de la Fête-Dieu.

CROIX. — Naissance. — Emilienne Ruyffelaert, rue du Tonkin, 28.

## WASQUEHAL

**A la maîtrise.** — A l'occasion de la solennité du Saint-Sacrement, la maîtrise exécutera demain dimanche, à la grand'messe, l'une des belles messes harmoniques de son répertoire.

**L'orage.** — Hier soir un double orage s'est abattu sur la région vers six heures et demie, et plus tard de huit heures à neuf.

De nombreux éclairs, suivis de violents coups de tonnerre, ont sillonné la nue et une pluie torrentielle n'a cessé de tomber. On ne signale aucun sinistre.

**Réservistes sont à la caserne.** — Lundi dernier, M. Emile Henricart-Lepers, conducteur d'automobile, au Petit-Cottignies, s'en allait faire ses 13 jours au 2e bataillon d'artillerie territoriale de Maubeuge. Hier, vendredi matin, son épouse recevait une lettre du médecin-major l'informant de l'état très grave de son mari, et l'invitant à aller le voir immédiatement à l'hôpital militaire de Maubeuge.

La malheureuse épouse se mit donc immédiatement en route avec M. J.-B. Dunstanger-Lepers, son beau-frère. Vers dix heures du matin, une dépêche adressée au maire fut remise à sa famille. Elle portait « Emile Henricart, décédé ; inhumation 1er juin, 4 heures ». On juge de l'émotion ressentie par la pauvre épouse lorsqu'elle se trouve devant les restes inanimés de M. Henricart.

On croit qu'elle fera les démarches nécessaires près des autorités civiles et militaires pour ramener le corps à Wasquehal.

Nous serons en mesure de donner demain de nouveaux détails de cette mort inopinée.

Le défunt laisse deux enfants en bas âge.

Nous présentons nos condoléances à la famille et recommandons l'âme du défunt aux prières de nos lecteurs.

**Accident du travail.** — A la Filature du Nord Hélène Lefebvre, 15 ans, rue de Rouges-Barres, a eu l'index droit écrasé entre les organes de son métier, 8 jours de repos, docteur Liénard.

## QUÉVREAU. — Procession du Saint-Sacrement.

— Dimanche 2 juin, la procession du Saint-Sacrement aura lieu dans la cour de la réunion dominicale.

**Obits de la semaine.** — Lundi à 9 heures, obit du mois de Marie-Constance Nutteghem.

## LANNOY

**Accident du travail.** — Un garçon de machine de chez M. Parent-Montfort, Henri Rys, 15 ans, de Lannoy, s'est cogné fortement la tête contre son métier d'où contusions, 15 jours d'incapacité sauf complications; docteur Caudmont.

LANNOY. — Du 31 mai. — Naissance. — Marie Delgrange, rue des Remparts.

LYS-LEZ-LANNOY. — Du 29 mai. — Mariage. — Ducrocq Georges, homme de lettre, à Paris, et Boulemy Marie, sans profession, à Lys.

SAILLY-LEZ-LANNOY

**Adjudication.** — Hier matin, à 10 h., a eu lieu, en la mairie de Sailly, en présence de M. Delodalle, maire, assisté de MM. J. Leurdan, adjoint et Delplanque, conseiller municipal, l'adjudication des fournitures classiques et livres de prix nécessaires aux écoles communales pendant les années 1907-1908-1909 et 1910. M. Dégez, libraire à Douai, a été déclaré adjudicataire avec un rabais de 41 %.

# TOURCOING

## Aux Catholiques de Tourcoing

*La circulaire suivante a été distribuée dans la soirée de vendredi :*

Vous avez lu, affiché sur vos murs, l'arrêté municipal qui interdit, sans aucun motif avoué, vos processions de demain.

Sans motif ! oui. — M. le Maire n'a pas cru reproduire, dans son arrêté, les raisons ridicules qu'il a alléguées devant son Conseil municipal.

Que M. le Maire n'ait point trouvé dans certaines lettres les formes exquises qu'il réclame, paraît-il, de la part de ceux qui ont l'honneur de lui écrire, ou bien, qu'un Curé n'ait point jugé à propos d'accepter sans réfléchir, les conditions qui lui sont faites pour la location d'un presbytère ; cela peut bien émoustiller l'humeur trop irascible d'un Maire habitué à l'obséquieuse soumission de tous ceux qui l'approchent, mais cela ne saurait donner à ce Maire le droit de fouler aux pieds la liberté de tous les Catholiques d'une ville comme la nôtre.

Nos processions du T. S. Sacrement ! Mais, depuis toujours elles font partie du glorieux patrimoine de foi et de piété qui place notre cher Tourcoing parmi les ville aies plus chrétiennes du Nord.

Nos processions si belles chaque année, auxquelles toute la population se laisait un devoir et un plaisir de concourir, qui n'ont jamais été, de la part des catholiques, l'occasion du moindre désordre dans nos rues ; nos processions, aimées de tous, et qui pour une bonne part concourraient à la prospérité de notre commerce, les voilà supprimées d'un seul trait de plume par un Maire oublieux de tout ce qu'il doit à ses administrés !

Catholiques ! n'allez-vous pas relever ce défi jeté à vos droits et à vos légitimes intérêts ?

Deux cents citoyens, réunis mercredi dernier pour répondre à cette question, ont décidé, à l'unanimité, qu'il fallait demain, une grandiose protestation contre l'arrêté inqualifiable qui vous frappe.

Oh ! que nos ennemis se rassurent !

Les catholiques ne sont point des Apaches, et leur protestation ne troublera point l'ordre public.

Nous vous demandons :

1° De pavoiser demain vos maisons, comme vous le faisiez chaque année à l'occasion de la procession du T. S. Sacrement. Que partout drapeau national et bannières flottent aux fenêtres de vos demeures. Ce que vous avez fait l'an passé pour honorer les personnages qui visitèrent votre Exposition, vous saurez le faire cette année pour l'honneur de votre Dieu.

2° Nous demandons à tous, hommes et jeunes gens, femmes et jeunes filles, de vous rendre par milliers, demain, à onze heures et demie, sur la place Charles-Roussel, en face du grand portail de l'église Saint-Christophe ; et là, d'une seule voix nous chanterons le « Credo », et nous recevrons la bénédiction du Saint Sacrement.

Nous vous supplions de vous rendre tous à cet appel, car il faut que votre multitude soit comme un vaste referendum, qui dise hautement votre volonté d'être respectés dans l'exercice de vos droits et de votre liberté.

A Valenciennes, un Maire radical a reconnu aux catholiques et aux socialistes un droit égal à la liberté de la rue pour leurs cortèges.

Il ne faut pas qu'à Tourcoing nous soyons autrement traités qu'à Valenciennes.

Pour nous, comme pour les autres.

*Vive la Liberté !*

## Deux manifestations

On nous écrit :

Un placard annonce que dimanche prochain les socialistes se réuniront sur la place de la Gare de Tourcoing afin de recevoir deux conférenciers de leur parti.

En cortège ils traverseront la ville et se rendront rue de Menin où aura lieu la conférence.

Cette nouvelle me cause un grand plaisir.

Donc les socialistes, eux aussi, et avec raison, veulent protester contre l'arrêté du maire de Tourcoing, qui confisque leur liberté aussi bien que celle des catholiques.

Quelques-uns en sont imaginé que les socialistes voulaient opposer, ce jour-là, leur manifestation à la nôtre.

Nous protestons contre cette interprétation.

Non, ce n'est pas au moment où ils défendront leur liberté, qu'ils voudront contredire les catholiques qui défendront la leur.

Donc leur cortège se déroulera paisiblement à travers nos rues, et notre manifestation se produira pacifiquement sur la place Charles-Roussel.

M. Dron verra par là que son intolérance est aussi bien condamnée à gauche qu'à droite.

**Jeunesse Catholique.** — La Jeunesse Catholique de la paroisse Notre-Dame tenait, hier soir, sa réunion mensuelle.

Devant un nombreux auditoire, M. le docteur Delegrange a fait une très intéressante conférence agrémentée de projections sur un sujet des plus pratiques : La Tuberculose.

Pendant plus d'une heure, le sympathique conférencier a tenu les jeunes gens sous le charme de sa parole et pleine de science et d'érudition.

Après quelques mots de remerciements de M. le président, la séance a été levée à 10 heures.

**Accidents de travail.** — Pierre Patin, 39 ans, chaudronnier, rue de Roubaix, 27 bis, contusion de l'épaule par la chute d'un madrier. Docteur Delattre ; repos de 10 jours.

— Louis Florin, 14 ans, tisseur, rue du Moulin, 122, blessé à l'auriculaire droit en faisant une chute. Docteur Leduc ; repos de 8 jours.

— Camille Lagae, 26 ans, manœuvre, rue Winoc-Choquel, a eu les deux mains prises et écrasées sous une ferme de fer. Docteur Playoust ; repos de 20 jours.

— Germaine Lebrun, 19 ans, ouvrière en bonneterie, rue du Virotois, 131, index gauche traversé par une broche. Docteur Delesse ; repos de 10 jours.

**A propos de la briqueterie.** — Le brigadier Lorthiois et quatre agents ont fait une soudaine apparition, la nuit dernière aux fours continus de la briqueterie de M. Masquilier, rue d'Amsterdam. Cinq individus y dormaient paisiblement. Ils furent réveillés et conduits au violon où ils achèveront de prendre leur repos. Les hôtes de la briqueterie sont des gens sans profession ni domicile : Charles Thyr, 22 ans ; Arthur Sprlet, 20 ans; Henri Maerthe, 30 ans ; François Vanwerschelde, 31 ans ; Jean Catteau, 17 ans.

**Acte de sauvagerie.** — Edouard D..., 15 ans, Arthur D... et Charles C..., 17 ans, passaient à pile ou face, boulevard de l'Egalité. Les agents Rousseau et Jossen, arrivèrent pour leur dresser une contravention.

## HALLUIN

**Ouverture des Concerts d'été.** — Le premier concert de l'été 1907, sera donné lundi par l'Harmonie Municipale, à 8 heures du soir, sur la place Verte.

HALLUIN. — Du 31 mai 1907. — Naissance. — Destailleur Henri, Colbras.

## RONCQ

**La procession.** — Les processions s'annoncent bien ; avec une ardeur nouvelle les groupes répondront à l'appel ; dimanche prochain la musique municipale exécutera pendant le trajet les plus beaux morceaux de son répertoire : Sancta Maria, de Montagne ; Notre-Dame au bois, de Bygore ; Dona nobis pacem, de Leval ; La Saint-Henri, de Knopp.

Les habitants des rues où passe le cortège sont invités à pavoiser ou tout au moins à arborer le drapeau national.

**Félicitations aux Mélomanes.** — D'après une coutume déjà ancienne, puisqu'elle date de cinq ans, les « Mélomanes Roncquois » se sont fait entendre hier soir au dernier salut du mois de Marie.

C'était vraiment bien clôturer les beaux chants qu'on avait entendus durant le mois de Mai. Aussi nombreuse était l'assistance dans l'église, pour goûter les